

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mes chers collègues,

En cette période charnière pour notre modèle économique, social et environnemental, la jeunesse de notre pays a, plus que jamais, besoin d'espoir. La refondation de l'école contribuera à leur redonner cet espoir et à transformer la promesse républicaine en réalité.

- **L'état de notre école** est alarmant et les difficultés relevées depuis vingt ans sont bien réelles. Nous partageons tous ce constat et il est nécessaire, sur des sujets comme celui de l'école, de nous rassembler.

Ainsi, à l'issue de l'école primaire, un élève sur quatre dispose d'acquis fragiles et 15 % sont en grande difficulté, entamant leur scolarité dans le second degré avec de graves lacunes. Cette situation regrettable conduit trop souvent à une orientation subie par les jeunes, vécue comme une décision-sanction.

D'après l'enquête PISA de l'OCDE, réalisée en 2009, un jeune âgé de 15 ans sur cinq, connaît de très grandes difficultés de maîtrise de la langue écrite, soit une hausse de 30% entre 2000 et 2009. C'est pourtant une condition *sine qua non* pour réussir dans l'ensemble des disciplines, pour s'intégrer dans le monde professionnel et surtout pour exercer ses droits et ses devoirs en tant que citoyen.

On relève aussi que 12 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans finissent par quitter le système scolaire sans diplôme ou avec le seul diplôme national du brevet.

Lorsque l'école publique est en difficulté, ce sont des milliers d'enfants qui, tous les ans, quittent le système scolaire sans savoir ni lire, ni écrire, ni compter correctement, sans qualification secondaire, dans un monde où celle-ci est pourtant impérieuse.

Avons-nous le droit de leur dire qu'il est trop tard ?

Cette situation s'est progressivement et rapidement dégradée avec l'aide de la précédente majorité.

Alors que nos enfants devront affronter la crise économique, la crise de l'emploi, la crise écologique, de quels outils disposeront-ils pour faire face à ces mutations ?

- Depuis au moins dix ans nous le répétons : l'école va mal. Le précédent gouvernement a préféré sacrifier l'école de la République sur l'autel d'une vision néolibérale du service public plutôt que de la renforcer. Eh oui ! Il a fait le choix d'une logique, purement comptable, appliquée à la maîtrise des dépenses de l'éducation, mettant en péril l'avenir même de la France, avec comme mesure phare, celle de l'application de la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ; entraînant de manière mécanique la suppression de 80 000 postes en cinq ans. Notre taux d'encadrement se situait, pourtant, parmi les plus bas des pays de l'OCDE avec 18,7 élèves par enseignant contre 15,8 en moyenne, en 2010.

Toutes ces suppressions ont été justifiées par la nécessité de procéder à un audit des politiques publiques, de s'interroger sur leur pertinence afin de réaliser des économies. Je le répète, cette vision comptable de l'éducation était réductrice et a transformé l'école en variable d'ajustement.

A la question : faut-il créer **60 000 postes dans l'éducation** dans le contexte budgétaire actuel, malgré de faibles marges de manœuvre ? Je réponds, oui, mes chers collègues, car l'élévation du niveau d'éducation de nos enfants, l'amélioration de leur insertion professionnelle et de leur capacité d'innovation participera au redressement de la France, à la croissance, à la réduction des déficits et de la dette publique.

A la question : ces 60 000 nouveaux postes vont-ils aggraver notre situation budgétaire ? Je réponds, non, car leur création a été compensée par la réduction de la dépense dans le budget de l'État.

A la question : la dépense publique pourrait-elle être mieux utilisée ? Je réponds non. L'investissement dans l'éducation a augmenté de 36 % entre 2000 et 2009, dans les pays de l'OCDE, contre seulement 9% dans notre pays.

Si la dépense éducative de la France, avec 6.3% du PIB, continue de se situer dans la moyenne des pays de l'OCDE établie à 6,4%, doit-on considérer que ces coûts sont excessivement élevés ? Je ne le pense pas. Certains pays consacrent à leurs systèmes éducatifs plus de 7 % de leur PIB, comme l'Islande, la Corée du Sud ou le Danemark qui se situent à environ 8%, ou encore la Nouvelle-Zélande à 7,4% ou les États-Unis à 7,3%.

Tous ces pays ont bien compris que les dépenses en matière d'éducation constituent des dépenses d'avenir, des dépenses publiques utiles, efficaces, indispensables et rentables.

La priorité accordée à la jeunesse de notre pays doit passer par l'investissement dans l'école de la République et non par le désinvestissement.

- Les moyens prévus pour cet investissement sont considérables. Utilisés pour donner aux **enseignants et au personnel d'éducation une formation de qualité, ils auront un impact fort sur la réussite éducative.**

Après avoir constaté les effets de la suppression de l'année de formation initiale des enseignants et de leur formation professionnelle, peut-on objectivement considérer que cette réforme n'est pas urgente ?

Mes chers collègues, le rétablissement d'une formation pour les futurs enseignants, de la maternelle à l'université et l'extension de la formation à tous les personnels d'éducation, sont des mesures qui justifient, à elles seules, l'examen de ce texte.

La mise en place d'une année de stage permettra, également, aux lauréats des concours de bénéficier d'une réelle expérience pédagogique, d'apprendre à gérer une classe, d'être préparés à exercer un métier... qui s'apprend.

- La suppression de 80 000 postes et la fin de la formation professionnelle des enseignants ont contribué au **renforcement des inégalités sociales et territoriales**. En 2009, nous étions 27<sup>ème</sup>, sur les 34 pays de l'OCDE, du point de vue de l'équité scolaire. L'ironie est telle qu'une organisation internationale, connue pour sa vision libérale, nous prodigue des conseils pour réduire nos inégalités scolaires...

Mais, hélas, les effets d'une telle politique sur l'éducation des enfants sembleraient presque indolores lorsqu'on possède dans son jeu la carte du privé. Peut-on stigmatiser les familles qui le peuvent de procéder ainsi ? Non, ils ne sont pas responsables de l'instauration d'une école à plusieurs vitesses. C'est à l'Etat de faire le nécessaire et de reprendre les choses en main. Il y a urgence à agir.

Les mesures prises par la précédente majorité gouvernementale en matière d'éducation ont eu pour effet d'aggraver les inégalités sociales et territoriales et je le déplore. Tous les enfants pour lesquels l'insertion professionnelle et sociale est plus difficile méritent pourtant une seconde chance.

Où est passé le principe de l'école publique gratuite, laïque et obligatoire proclamée par Condorcet, le programme de Belleville, les Lois Ferry ou encore la loi de 1905 et plus tard par le Conseil National de la Résistance ?

Mes chers collègues, cette situation ne justifie-t-elle pas, à elle seule, que nous poursuivions la discussion du présent projet de loi ?

- En outre, la reproduction des inégalités, ainsi que l'aggravation de l'échec scolaire, ont été entretenues par la mise en place d'une **orientation subie** résultant notamment de déterminismes sociaux et territoriaux et la mise à mal du principe du collège unique.

Le projet de loi y remédie et le texte adopté par la Commission Culture Education rappelle, à juste titre, que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser, car toute personne a une place, un rôle à jouer dans la société et l'école doit pouvoir les guider.

Il consacre notamment le droit à la formation pour les jeunes décrocheurs et il rend ainsi effectif le droit à l'instruction reconnu pour tous les enfants et tous les adultes par le Préambule de la Constitution de 1946, à valeur constitutionnelle.

Par ailleurs, le projet de loi supprime les dispositifs d'orientation précoce, réaffirme le principe du collège unique, sans idéologie, et accorde une place essentielle à l'orientation pour que celle-ci puisse être choisie, pour qu'un large éventail de possibilités s'ouvre à tous les élèves et pour permettre de relancer le fameux ascenseur social.

Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel proposé à chaque élève devra tenir compte, outre des perspectives professionnelles, de ses propres aspirations.

Ces mesures sont d'autant plus importantes que l'orientation choisie est une orientation réussie, un passeport pour l'avenir.

- La réussite passe également par la révision du **contenu des programmes scolaires** qu'il convient de rendre cohérent avec le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le Conseil supérieur des programmes, qui comprendra désormais des membres du Parlement et du Conseil Économique Social et Environnemental, sera consulté et proposera des recommandations en la matière.

Le socle commun de connaissances et de compétences tel qu'il a été instauré par la loi Fillon du 23 avril 2005 a-t-il amélioré la situation ? Non, les compétences de base ne sont toujours pas maîtrisées et le livret de compétences est un échec écrasant, excessivement chronophage pour les enseignants.

Le projet de loi comporte des mesures essentielles en matière de contenus. Il institue un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle pour que l'accès à l'art et à la culture se démocratise, quel que soit le territoire concerné. Cette mesure, avec le renforcement de la place du sport renforce les vecteurs de transmission de nos valeurs.

C'est le sens de la consécration, par le présent projet de loi, du nouvel enseignement civique et moral dénué de dogmatismes. Cet enseignement garantira le respect de toutes des opinions, des idées, des croyances et permettra la tolérance, le respect de tous et l'universalité de l'instruction.

Il vise l'émancipation de la personne à l'égard des préjugés et le développement de son esprit critique. Il vise sa liberté.

Ces valeurs communes héritées de la philosophie des Lumières, comme la laïcité, ne doivent pas être détournées pour diviser, mais pour ce qu'elles sont : des outils pour rassembler.

C'est sur ces valeurs que repose l'identité française dénaturée par des débats inutilement polémiques, créateurs de divisions et de tensions au sein de notre société et qui ont fourni un lit privilégié aux communautarismes ainsi attisés.

Ce sont les valeurs de l'apaisement. Elles doivent irriguer l'ensemble des enseignements et pour toutes ces raisons, notre Groupe leur apportera un fervent soutien.

Toutes ces mesures tendent à fonder une nation inclusive grâce à l'école, partageant des valeurs communes, intégrant **tous** les futurs citoyens, sans distinction de sexe, d'origine sociale ou culturelle.

Ce sont autant de connaissances, de savoir-faire qui ne s'acquièrent que par l'application d'un **rythme adapté à l'enseignement** et à l'enfant.

Alors qu'en 2008, le gouvernement décidait, au détriment de l'intérêt de l'enfant de concentrer les enseignements sur quatre jours hebdomadaires, le gouvernement actuel rétablit de manière courageuse la semaine de quatre jours et demi. Le projet de loi accompagnera alors la réforme avec la création d'un fonds en faveur des communes pour qu'elle puisse se faire sans que les inégalités entre communes favorisées et défavorisées ne se creusent.

- Mes chers collègues, ces mesures construisent une **grande loi sur l'éducation**.

Certes, un certain nombre de dispositions ne pourront s'appliquer que si le pouvoir réglementaire se saisit de leur application.

Certes, ce projet de loi ne procède pas à un changement révolutionnaire du fonctionnement de notre système éducatif, mais nous ne sommes pas là pour faire la révolution.

Mais il comporte un certain nombre de mesures indispensables qu'il est **urgent** d'adopter.

L'avenir de la France mérite d'être discuté au sein de notre Haute Assemblée. Il mérite que l'ensemble des élus se penche sur les orientations et la programmation des moyens que le Gouvernement entend consacrer à l'institution qui a pour mission de former des citoyens en devenir. Ce que certains considèrent comme du bavardage législatif ne sont que les bases d'une réforme ambitieuse de l'école sur lesquelles il est impératif que le Parlement se prononce.

Pour toutes ces raisons, et puisque la discussion a lieu d'être, je vous propose de repousser la motion tendant à opposer la question préalable et de poursuivre l'examen de ce texte fondamental au service du redressement de la France très attendu par tout le monde éducatif et par le groupe RDSE dans l'intérêt de notre pays.